

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 09/04/2021

L'an 2021 et le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Polyvalente sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir
DANEDE Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JOUBERT Corinne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COMTE Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BENOIT Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BEYLOT Anthony	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUTENEGRE Amandine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BUFFARD Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Corinne JOUBERT
MEURAILLON Christelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NEBOUT Sergine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VISSAC Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Secrétaire de Séance : Mme JOUBERT Corinne

ORDRE DU JOUR

- A** Budget principal
 - Affectation des résultats
 - Vote de la fiscalité locale directe
 - Vote du Budget primitif 2021
- B** Budget Annexe du Bar-Restaurant
 - Affectation des résultats
 - Vote du budget primitif 2021
- C** Provision pour créances douteuses de plus de 2 ans
- D** Désignation d'un référent tourisme
- E** Achat de défibrillateur :
 - Convention avec un particulier
 - Convention avec la commune de Saint amant de Boixe
- F** Modification de la délibération n° 2021010 : chapitre 65 : sommes à allouer
- G** Adhésion d'une commune au SIAEP du Karst de la Charente
- H** Avancement de grade d'un agent
- I** PLUi : Zone AU
- J** Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les comptes-rendus du 11 janvier 2021 et du 1^{er} mars 2021, s'il n'y a pas de remarques.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

1 point est à rajouter à l'ordre du jour :

- Vote des subventions communales

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

Monsieur le Maire donne la parole à Corinne Joubert, adjointe déléguée aux finances. Elle informe le conseil municipal qu'une rencontre avec Mme Hendrycks, perceptrice a eu lieu. Mme Hendrycks met en garde les élus sur l'état des finances de la Commune en partie lié au programme des écoles. Pour 2021, voire 2022, une pause des investissements sera nécessaire

réf 2021015 : Budget Principal : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DANEDE, Maire. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		Résultat CA 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Soldes des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	Budget Principal	202 297.88		-453 033.52	(R) 238 000,00 (D) 91 000,00	147 000.00	-250 735.64
		202 297.88		-453 033.52	0.00	147 000.00	-250 735.64
FONCTIONNEMENT	Budget Principal	247 481.05		11 126.06			258 607.11
		247 481.05	0.00	11 126.06	0.00	0.00	258 607.11

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Propose d'affecter le résultat comme suit :

réf 2021017 : Vote du Budget Primitif 2021

Corinne Joubert, adjointe chargée des finances, expose le budget tel que la commission « Subventions Finances » l'a travaillé :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
.011	Charges générales	173 850.00	70	Produits de service	28 586.00
.012	Charges du personnel	281 300.00	73	Impôts et taxes	298 566.00
.014	Atténuations de produits	22 019.00			
65	Autres charges de gestion courante	143 701.00	74	Dotations et participations	202 654.00
66	Charges financières	5 000.00	75	Autres produits	10 600.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00	76	Produits financiers	0.00
68	Dotations amortissements budgétaires	563.00	77	Produits exceptionnels	462.00
.022	Dépenses Imprévues	45 351.94	.013	Atténuation de charges	2 514.00
.023	Virement à la section d'investissement	24 468.53	.002	Excédent reporté	154 871.47
.042	Opérations d'ordre	0.00	.042	Opérations d'ordres	0.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		698 253.47	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		698 253.47

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
D001	Déficit d'exécution cumulé	250 735.64	R001	Excédent d'exécution cumulé	0.00
	Restes à Réaliser	91 000.00		Restes à Réaliser	238 000.00
1068			1068	excédent de fonctionnement	103 735.64
10	Dotation		.021	Virement de la sect Fonctio	24 468.53
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunt remb en capital	202 243.53	10	Dotation	150 875.00
20	Immobilisations incorporelles	4 000.00	13	Subventions	0.00
21	Immobilisations corporelles	12 300.00	16	Emprunts	175 000.00
23	Travaux en cours (Hors programme)	3 200.00	21	Autres immo financières	0.00
23	Opérations 130	128 600.00	27	Autres Immobilisations financières	0.00
.040	Opérations d'ordre	0.00	.040	Opérations d'ordre	0.00
.041	Opérations d'ordre	0.00	.041	Opérations d'ordre	0.00
.020	Dépenses imprévues	0.00	.024	Produits de cession	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		692 079.17	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		692 079.17

Mme JOUBERT redonne la parole à Monsieur le Maire, qui demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Budget Primitif Commune.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

réf 2021018 : Budget Annexe Bar restaurant : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DANEDE, Maire.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	1 282.20 €		- 6 863.01 €		- €	- 5 580.81 €
FONCTIONNEMENT	4 996.00 €		4 204.65 €			9 200.65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020				9 200.65
Affectation obligatoire :				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/ 1068)				5 580.81
Solde disponible affecté comme suit :				
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)				
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)				3 619.84
Total affecté au c/ 1068				
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 (R001)				
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement				
	R002	Report en fonctionnement		3619.84
	D001	Solde d'exécution cumulé d'investissement		-5580.81
	R1068	Excédent de fonctionnement		5580.81

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021019 : Vote du Budget Annexe Bar Restaurant 2021

Corinne Joubert, adjointe chargée des finances, expose le budget annexe tel que la commission « Subventions Finances » l'a travaillé :

FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES	RECETTES	
.002	Résultat de fonctionnement	0.00	70 Produits de service	0.00
.011	Charges générales	200.00	73 Impôts et taxes	0.00
.012	Charges du personnel	0.00		
.014	Atténuations de produits	0.00	74 Dotations et participations	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	75 Autres produits	6 420.00
66	Charges financières	1 097.00	76 Produits financiers	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	77 Produits exceptionnels	0.00
68	Dotations amortissements budgétaires	0.00	.013 Atténuation de charges	0.00
.022	Dépenses Imprévues	100.84	.002 Excédent reporté	3 619.84
.023	Virement à la section d'investissement	8 642.00	.042 Opérations d'ordres	0.00
.042	Opérations d'ordre	0.00		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		10 039.84	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	10 039.84
INVESTISSEMENT				
		DEPENSES	RECETTES	
D001	Déficit d'exécution cumulé	5 580.81	R001 Excédent d'exécution cumulé	0.00
	Restes à Réaliser	0.00	Restes à Réaliser	0.00
			1068 excédent de fonctionnement	5 580.81
10	Dotation		.021 Virement de la sect Fonctio	8 642.00
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunt remb en capital	7 195.18	10 Dotation	
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13 Subventions	0.00
21	Immobilisations corporelles	1 446.82	16 Emprunts	0.00
23	Travaux en cours (Hors programme)	0.00	21 Autres immo financières	0.00
23	Opérations			
.040	Opérations d'ordre	0.00	.040 Opérations d'ordre	0.00
.041	Opérations d'ordre	0.00	.041 Opérations d'ordre	0.00
.020	Dépenses imprévues	0.00	.024 Produits de cession	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		14 222.81	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	14 222.81

Mme JOUBERT redonne la parole à Monsieur le Maire, qui demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Budget Annexe Bar restaurant.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021020 : Provision pour créances douteuses de plus de 2 ans

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire.

Une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public.

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Notre comptable, Mme HENDRYCKS, sollicite la commune afin de provisionner ce risque, à hauteur de 15% des créances de plus de 2 ans, soit 563€. Cette provision sera réactualisée tous les ans, selon l'état des restes à recouvrer.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de provisionner ce risque au compte 6817-dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants, d'un montant de 563€.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

réf 2021021 : Désignation d'un référent tourisme

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes Cœur de Charente propose de désigner un référent Tourisme pour chaque commune.

Ce référent sera le relais entre la CDC et l'office de Tourisme et permettra de faire remonter les informations ou projets auprès des communes.

Monsieur le Maire demande qui souhaite se porter volontaire. Est candidate Mme Corinne JOUBERT.

Le Conseil municipal procède au vote.

Monsieur le Maire déclare élus Corinne JOUBERT référente Tourisme auprès de la CDC Coeur de Charente.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

réf 2021022 : Achat de défibrillateur : conventions

Monsieur le maire rappelle que la commune fait partie du groupement de commande du PETR pour l'achat des défibrillateurs. Afin de sécuriser le lieu-dit de La Faye, lieu-dit mitoyen sur la commune de Tourriers et celle de Saint Amant de Boixe, un défibrillateur a été acheté en commun.

Il y a lieu de passer une convention avec la commune de Saint Amant de Boixe pour le partage des frais.

Les 2 communes n'ayant pas de bâtiment, ni de compteur électrique dans ce lieu-dit, une convention devra être signée avec un particulier pour définir les modalités d'installation et d'indemnisation (50€ par an).

Monsieur le Maire donne lecture des deux conventions et demande au conseil municipal de l'autoriser à les signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mairie de Saint Amant de Boixe
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le particulier qui a accepté d'avoir le défibrillateur sur son bâtiment.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

réf 2021023 : Modification de la délibération n°2021010 Chapitre 65 : Sommes à allouer

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré, lors de sa séance du 1^{er} mars 2021, pour déterminer les montants pour les dépenses des lignes suivantes :

- 657351 - GFP de rattachement
- 657358 - Autres regroupements

Mais il a été oublié 2 montants :

- Syndicat mixte de la fourrière : 500€
- PETR du Ruffécois : 1500€

Monsieur le Maire propose de délibérer les montants suivants :

Section de fonctionnement			
657351	GFP de rattachement	CDC Cœur de Charente	2 500€00
657358	Autres regroupements	SIVOS ATAV	68 000€00
		ATD 16	3 000€00
		SDEG16	17 000€00
		Syndicat mixte de la Fourrière	500€00
		PETR du Ruffécois	1 500€00
		TOTAL	92500€00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les sommes ci-dessus.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021024 : Adhésion d'une commune au SIAEP du Karst de la Charente

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le Comité Syndical du Syndicat du Karst de la Charente s'est prononcé favorablement, par délibération du 24 mars 2021 sur la demande d'adhésion formulée par la commune de Chasseneuil sur Bonniere, à compter du 1^{er} janvier 2022

Il rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, les demandes d'adhésion doivent également être approuvées par délibération des communes membres du syndicat, à la majorité qualifiée.

L'adhésion de cette commune est soumise à l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, y compris les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population concernée.

L'adhésion de ces communes devra ensuite être prononcée par arrêté du préfet.

Un débat s'ouvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune

de Chasseneuil sur Bonniere à compter du 1er janvier 2022.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	6
- dont « contre » : ...	3
- dont abstention :	5

réf 2021025 : Avancement de grade d'un agent

La loi n°219-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, complétée du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires (CAP), a modifié le processus de promotion interne des agents territoriaux.

Jusqu'à présent, l'inscription des agents sur listes d'aptitude était prononcée par le Président du Centre de Gestion, après avec de la CAP compétente.

Désormais, les promotions internes ne sont plus soumises à l'avis de cette instance, mais doivent tenir compte des lignes directrices de gestion en la matière, arrêtées par le Président du Centre de Gestion, après avis du Comité Technique (CT) placé auprès du Centre, et des comités techniques locaux. Les lignes directrices de gestion pour la commune sont en cours de rédaction.

Il appartient à la collectivité de prendre l'arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade, puis il doit être transmis au centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

Il y a lieu de prendre une délibération relative aux taux de promotion et à la création du poste.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier de 0 à 100%.

Il est proposé de prendre une délibération fixant les taux de promotions, de créer les emplois correspondants.

après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre d'agent	Taux (%)
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	100%

- de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021026 : PLUi : Zones AU

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la communauté de communes Cœur de Charente mène actuellement les études préalables pour la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce document remplacera l'actuelle carte communale, document de planification toujours applicable à ce jour.

Après avoir défini avec Cœur de Charente le périmètre de la zone U (urbaine) actuelle, et identifié les « dents creuses » et les logements vacants, la commune doit à présent approuver le projet de zones AU (à urbaniser) afin de définir les parcelles où de nouvelles constructions en dehors de la zone U seront possibles.

Le potentiel des droits à construire (issus des éléments du PLUi approuvés dans le cadre du PADD (Projet d'aménagement et de Développement Durable)) est de 55 logements. Ces 55 logements potentiels devront être ciblés dans les parcelles constructibles de la zone U et les nouvelles parcelles de la zone AU. Après étude par Cœur de Charente et le bureau d'études CITANOVA en charge du dossier, le potentiel pour Tourriers est de 38 logements en densification sur la zone U et 17 logements en extension sur la zone AU. A noter que la zone U comprend les permis d'aménager autorisés et non encore urbanisés.

Une fois que les zones AU seront validées par la commune, le bureau d'étude étudiera ensuite les implantations et aménagements potentielles (OAP Orientations d'Aménagement et de Programmation). Les secteurs A (Agricoles) et N (Naturels) seront ensuite étudiés avec la commune. Un règlement de chacune des zones sera approuvé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les zones de projets (AU) proposées par la commune et analysées par la Communauté de Communes Cœur de Charente.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2021027 : Subventions communales

Corinne Joubert, adjointe déléguée aux Finances rappelle au conseil municipal le règlement déterminant les conditions d'attribution des subventions aux associations domiciliées sur la commune :

Mais aux vues des conditions sanitaires et financières de la commune, ainsi que des dossiers rendus par les associations, Mme Joubert propose de verser les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2021
Club Amitié	
Club de Yoga	
Société de chasse	200,00€
Entente Pongiste Tourriers-Jauldes	

Tourriers Patrimoine	200,00€
AIPE	200,00€
L'îlot Rigolo	200,00€
Ass. Musiques et compagnie	
APE du collège de Saint Amant de Boixe	150,00€
Les restos du coeur	150,00€
Amicale Volontaire des donneurs de sang Saint Amant de Boixe	150,00€
EIDER	150,00€
RASED	44,00€
Au fil du Temps	
La Banque Alimentaire	
Fondation du Patrimoine	
Secours catholique	
Total des subventions	
Subventions Exceptionnelles	
TOTAL de la Ligne budgétaire 6574	1444,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser les subventions ci-dessus.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

Questions diverses :

- Anthony Beylot fait part de la demande de Nadia Bisot de faire nettoyer le Bourg de Fenêtre par les agents communaux. Henri Rouhaud répond que cela a été fait dans la semaine.
- Amandine Boutenègre informe le conseil qu'un coffret de télécommunication est ouvert. Monsieur le Maire répond que la demande d'intervention a été faite. Anthony Beylot demande si la mairie a connaissance des interventions des opérateurs. La réponse est non.
- Proposition de Charente Numérique : La commune sera éligible à la fibre au plus tard en mars 2022. Le raccordement sera gratuit jusqu'à la maison.
- Corinne Joubert a reçu une demande d'anciens élus pour visiter la nouvelle cantine ainsi que les nouvelles constructions de l'école. La date est fixée au 17 avril 2021 vers 11h.

Points pour informations

- Ecole : la réception des travaux a été faite, certains lots ont des réserves et 2 entreprises étaient absentes. Des pénalités vont être appliquées.
- Le contrôle Urssaf a été repoussé au 4 mai 2021
- Accident à la boulangerie : voir pour des aménagements de sécurité avec le Département.
- Gens du voyage : La CDC sonde les communes pour les accueillir. La commune de Saint Amant de Boixe a fermé son site et la commune de Villejoubert ne souhaite plus les accueillir.
- Planning pour les bureaux de vote pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021.

- Laurent Danède informe le conseil de sa candidature en tant que suppléant aux élections départementales. Corinne Joubert aurait préféré ne pas l'apprendre par la presse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 22h45.